

# LES FACTEURS DE LA CONSTRUCTION DEMOCRATIQUE SELON GUY HERMET : IMPLICATIONS ET ENJEUX SOCIOPOLITIQUES

**Firmin NANA**

INSS/CNRST-Burkina Faso

nafirmin@gmail.com

## Résumé

*Malgré l'effectivité de la stabilisation de son sens, les volontés d'enrichir l'univers sémantique et théorique de la démocratie continuent de s'exprimer. A travers son ouvrage intitulé « Sociologie de la construction démocratique », Hermet Guy semble contribuer à cet enrichissement. En mettant en exergue les logiques et les facteurs sociaux, politiques et économiques ayant favorisé ou entravé l'émergence de l'ordre démocratique en Europe et dans les Amériques, il invite non seulement à considérer l'historicité et la spécificité contextuelle de la démocratie ; mais aussi à s'éloigner des rationalités normatives au profit des rationalités sociologiques quand il s'agit d'étudier un phénomène aussi social et dynamique comme la démocratie. L'exhortation au « réalisme démocratique » et l'insistance sur l'historicité de la démocratie amènent Hermet Guy à s'interroger sur la possibilité d'un « après démocratie » ; révélant ainsi l'effectivité de la finitude de l'ordre démocratique.*

**Mots clés :** Démocratie, post démocratie, historicité, autoritarisme, culture

## Summary

*Despite the effectiveness of the stabilization of its meaning, the will to enrich the semantic and theoretical universe of democracy continues to be expressed. Through his work entitled "Sociology of democratic construction", Hermet Guy seems to contribute to this enrichment. By highlighting the logics and the social, political and economic factors that have favored or hindered the emergence of the democratic order in Europe and the Americas, it invites not only to consider the historicity and the contextual specificity of democracy; but also to move away from normative rationalities in favor of sociological rationalities when it comes to studying a phenomenon as social and dynamic as democracy. The exhortation to "democratic realism" and the insistence on the historicity of democracy lead Hermet Guy to question the possibility of an "after democracy"; thus revealing the effectiveness of the finitude of the democratic order.*

**Keywords:** Democracy, post democracy, historicity, authoritarianism, culture

## Introduction

L'intention sociologique telle que l'a voulue ses fondateurs (Auguste Comte, Durkheim Emile, Max Weber...) est aussi de mettre en exergue la centralité de l'humain dans les processus d'émergence des faits sociaux.

En s'adonnant à une certaine sociologie de la réalité sociale, on accorde un primat à l'idée selon laquelle les individus et les acteurs, à travers leurs interactions et sous l'effet des contextes physiques et/ou sociaux, constituent les principales sources d'émergence des faits sociaux. Ainsi, invite-t-elle l'analyste à se démarquer des interprétations normatives ou idéalistes et s'inscrire dans une posture d'observation réaliste du phénomène social tel qu'il se manifeste dans les contextes qui lui sont spécifiques. Guy Hermet s'inscrit dans cette posture et en fait une illustration dans ses analyses du phénomène démocratique.

Certes, les discussions autour du concept de démocratie ont encore de longs jours devant elles. Toutefois, bien que ses sens standards aient fait l'objet d'une certaine stabilisation, la littérature y relative continue de mettre en exergue certaines approches conceptuelles qui favorisent son enrichissement sémantique. Hermet Guy contribue à cet enrichissement en faisant usage de la notion d'incertitude pour définir la démocratie. Ainsi, pense-t-il qu'un régime démocratique est un « régime dans lequel les dirigeants ne sont plus assurés de leurs lendemains du fait de la volonté populaire » (Hermet G. ; 1996 :19). Il reconnaît le caractère moins novateur et discutable de cette définition d'autant plus que les dictateurs aussi ne sont pas surs de leurs lendemains. Au-delà de cette notion d'incertitude, il évoque deux autres conditionnalités pour caractériser la démocratie. Il s'agit, d'une part, de l'exclusion du recours aux « procédés antidémocratiques » dans les rapports entre gouvernants et gouvernés et, d'autre part, la possibilité effective pour les citoyens « d'élire des dirigeants qu'ils peuvent chasser lors d'un vote ultérieur ». La volonté de savoir comment ce régime politique émerge et se consolide a conduit Hermet Guy à publier un ouvrage sur les dynamiques démocratiques en Occident et en Amérique Latine. Ce papier est un commentaire suivi d'une observation critique de cet ouvrage. L'intention est surtout de s'en inspirer pour produire un bref discours sur la réalité de la démocratie.

Hermet G. s'inscrit parmi les penseurs sollicitant abondamment l'interdisciplinarité dans l'analyse du politique. Considérant que l'approche holistique (avoir plusieurs échelles d'observation du réel) permet de mieux expliquer et comprendre les objets, il mobilise à la fois l'histoire, la sociologie, la science politique, l'économie et le droit pour produire des connaissances nouvelles sur le politique. Il a surtout une préférence pour l'historicité des faits sociaux en se justifiant par le fait

que la compréhension efficiente du réel exige la nécessaire prise en compte de ses aspects historiques. Ainsi, est-il le promoteur d'un historicisme du phénomène social caractérisé par la primauté de rendre compte de l'ordre humain (idées, valeurs, pratiques...) en considérant l'histoire. Tous les faits sociaux sont donc teintés de valeur historique et les sciences du social sont tenues d'interroger leur passé bien que ne voulant analyser que leur présent. C'est donc, pour lui, une volonté de remise en cause des « approches a-historiques » du phénomène social à travers cette mise en exergue des effets des variables socio-historiques sur les dynamiques politiques, en l'occurrence la démocratie en Europe et en Amérique. En publiant en 1986 de cet ouvrage intitulé « Sociologie de la construction démocratique », il a voulu montrer comment l'histoire, la sociologie, l'économie, les sciences juridiques et les sciences politiques s'enchevêtrent pour analyser l'historicité et la contemporanéité de la démocratie dans le monde occidental.

Comportant 172 pages, cet ouvrage est subdivisé en six chapitres mettant chacun en exergue l'influence d'une variable sociale précise sur la construction démocratique. Les trois premiers chapitres traduisent les rôles joués par la culture et la religion dans l'émergence d'un espace politique démocratique dans l'ouest européen. Le quatrième et le cinquième chapitre révèlent les ressorts économiques de la démocratie bien que ceux-ci soient quelque fois favorables à l'émergence de l'autoritarisme. Le chapitre six explique comment le politique a été une variable importante tant dans la construction démocratique que dans l'expression de la libre citoyenneté. Si l'introduction met en exergue l'approche choisie par Hermet pour appréhender le phénomène de la construction démocratique, la conclusion, quant à elle, constitue une objection à sa thèse d'autant plus qu'elle suggère la prudence dans la considération des variables culturelles ou matérielles et montre aussi que l'enracinement des régimes démocratiques peuvent dépendre, souvent, de la pertinence des stratégies des acteurs dirigeants. Le postulat qu'il énonce est que, loin d'être le fruit d'un projet délibéré, la naissance des systèmes démocratiques provient d'antécédents sociaux multiples. Ce paradigme semble être un « parfait contre-pied » face à cette doxa selon laquelle les velléités d'instauration de la démocratie en Afrique peuvent aussi se lire comme une sorte de consécration du caractère universel de ses principes et règles (Gueye B. ; 2009). Pour faire la restitution analytique de cet ouvrage et mieux exposer les implications des idées qu'il

contient, ce papier va se structurer en deux parties. D'une part, les facteurs sociaux de la construction démocratique sont exposés (I) ; d'autre part, les réflexions vont porter sur les implications ou enjeux des idées qui y sont développées (II).

## **I. Les facteurs sociaux de la construction démocratique selon Guy Hermet**

Les facteurs sociaux évoqués par Hermet pour expliquer la construction démocratique sont subdivisés en deux catégories que sont les facteurs sociaux et culturels (1.1) et les facteurs socioéconomiques et politiques (1.2).

### ***1.1. Facteurs sociaux et culturels de la construction démocratique***

Dans ce registre, les variables qu'ils sollicitent, dans une perspective historique, sont le religieux, le droit et la culture.

Sur le plan du religieux, il s'évertue à montrer comment les dynamiques religieuses, sous l'effet de la transformation des imaginaires sociaux de l'époque, ont pu favoriser la « sécularisation du politique ». Sécularisation dont l'une des conséquences a été l'émergence d'une citoyenneté individualiste et démocratique. Il s'appuie sur les modes d'agir du catholicisme et du protestantisme pour expliquer cette sécularisation du politique. Selon lui, « le catholicisme (...) assume en général le mauvais rôle politique » (Hermet G. ; 1986 : 19) du fait de sa « mutation constantinienne ». La conversion au catholicisme de l'empereur Constantin au IV<sup>e</sup> Siècle aurait engendré une certaine captation du pouvoir impérial par l'Eglise en vue de la matérialisation de ses visées utilitaires. Ainsi, assiste-t-on à une confusion du temporel dans le spirituel de sorte que le « salut de l'âme » soit devenu impossible en dehors de la soumission aux rois ou à l'Eglise (Hermet G. ; 1986). De cette manière, le catholicisme dressait des obstacles contre l'émergence de l'idée démocratique, pense-t-il. L'Eglise s'est, ainsi, ingérée dans le déroulement des politiques publiques des Etats dans lesquels cette confusion était effective. La confusion s'amplifiait de plus en plus et engendrait des inimitiés entre l'Eglise et l'Etat qui se sentait envahi. Cette volonté de monopoliser le temporel engendre des contestations dans le champ politique. Ils sont nombreux les acteurs politiques exigeant le

retrait de l'Eglise du temporel. Malgré ses velléités de monopoliser le sacré et le temporel, l'Eglise catholique est aussi présente dans les dynamiques d'émergence des gouvernements représentatifs et de la démocratie. On la voit dans les actions d'éradication de l'esclavage, dans l'animation des partis confessionnels, dans l'incitation de ses fidèles à s'engager dans le jeu politique, favorisant ainsi leur socialisation politique bien que son incapacité à favoriser l'émergence d'une citoyenneté individualiste demeure.

Quant au protestantisme, il tend, selon Hermet, à s'inscrire dans une logique d'individualisation de la citoyenneté et dans une incitation à l'autogouvernement de la société par elle-même. Dans les manifestations du protestantisme, il y perçoit un « rabaissement du politique » à travers un « rejet des hiérarchies monarchiques et seigneuriales ». A travers le protestantisme, il s'agissait moins d'une volonté de sécularisation de l'espace politique ou de renforcement des capacités politiques de l'Etat que d'une opportunité d'amplification de l'individualisme dans les sociétés occidentales. Bien que ces deux éléments religieux aient agi différemment dans l'espace politique occidental, Hermet suggère de considérer leur contribution substantive dans l'émergence de régimes démocratiques en Europe. Tandis que le catholicisme accepte la séparation du temporel d'avec le spirituel en vue d'une sécularisation du politique, le protestantisme favorise l'émergence de l'auto-gestion de la société par elle-même. Il remarque aussi que le primat de l'Etat sur l'individu est prépondérant en Occident catholique alors qu'en Occident protestant, c'est l'inverse qui est observé avec un Etat possédant moins d'autorité et d'influence sur l'individu. Ainsi, pendant que la citoyenneté démocratique se nourrit de l'individualisme promu par la réforme protestante, la séparation des sphères du religieux d'avec celles du politique a été fortement soutenu par le catholicisme. D'où leur participation au cheminement vers la modernité démocratique.

A propos du droit, Hermet considère que les différentes configurations du droit et les pratiques judiciaires de l'époque furent des facteurs d'ouverture démocratique en Occident. A cet effet, il subdivise la sphère sociopolitique occidentale en deux catégories sur la base des spécificités juridiques qui s'y observent. Il distingue les pays occidentaux de droit continental des pays occidentaux de droit anglo-saxon. Tandis que ceux de droit continental caractérisent les Etats monarchiques continentaux d'obédience catholique, ceux de droit anglo-saxon s'observent dans les

Etats dont la vie sociale est fortement affectée par le protestantisme. Dans les sphères sociales régies par le droit continental, l'espace juridique est subordonné à la volonté du pouvoir politique central. L'empereur définit le droit à sa guise, renforçant ainsi le pouvoir et consolidant le charisme de l'Etat et de son Chef. Dans les sphères sociales de droit anglo-saxon, l'espace juridique est généralement subordonné à la volonté du peuple et des forces socioéconomiques. Cette nuance engendre aussi une certaine typologie à propos des législateurs avec des marges de liberté quelque peu différentes. Tandis que le législateur continental est beaucoup influencé par le pouvoir central, le législateur anglo-saxon demeure plus autonome, plus influencé par la tradition au sens des us et coutumes, par la prépondérance des juges et autres professionnels de la justice. Hermet G. considère que l'indépendance de la justice et des juges vis-à-vis de l'Etat est beaucoup plus manifeste dans l'univers juridique anglo-saxon que dans le droit continental où le juge est un fonctionnaire.

Cette centralisation juridique dans les pays de l'Europe continentale peut être à la base de l'émergence de dispositifs juridiques aux antipodes des intérêts et des sensibilités des citoyens. Ceux-ci étant donc obligés de se réadapter aux volontés du pouvoir central à qui est dévolue la mission de gérer la cité. Le but de cette volonté de centraliser le droit était d'œuvrer à l'émergence d'Etats-Nations avec l'instauration de nouveaux ordres juridiques souvent en conflit avec les particularités ou spécificités juridiques des différentes communautés ethnolinguistiques de ces Nations en construction. De là, le risque d'occurrence de mouvements nationalistes pour la promotion des imaginaires ou coutumes locales s'amplifie. Il en est ainsi des protestations survenues dans le droit continental français quand il s'agissait d'abolir les différents droits coutumiers en faveur « code de lois simples et claires » sous la Révolution. Les tentatives d'homogénéisation de l'ordre juridique engendrent une éventuelle éradication ou une transformation des particularismes socioculturels et de l'esprit de liberté de certaines provinces françaises. Il est évident que ces provinces vont inéluctablement s'inscrire dans des logiques de contestation en vue de la défense de leur identité ou spécificité politico-culturelle.

Par contre, le concept anglo-saxon de la liberté et de la citoyenneté promeut l'affirmation des particularités ou spécificités socioculturelles et l'autonomie de l'individu ou du groupe face au pouvoir monarchique ou à l'Etat. C'est ainsi que la justice et les juges anglo-saxons sont plus perçus

comme des émanations de la société et non comme des agents d'un pouvoir central voulant régenter les vies individuelles. Ici, la citoyenneté n'est pas inventée par un pouvoir central à l'endroit des individus ; elle est même antérieure et supérieure à ce pouvoir qui ne cherche qu'à l'encadrer. Pour Hermet, la conception anglo-saxonne comporterait aussi des inconvénients majeurs comme les difficultés d'offrir une juridiction compétente aux personnes lésées par des atteintes de l'Etat. L'absence de règles de droit public clairement définies et la non existence de tribunaux chargés de les appliquer justifient cette difficulté. Il part du cas étatsunien pour montrer les inconvénients du droit anglo-saxon qui est considéré comme une émanation du peuple. Il pense donc qu'il peut apporter moins de garantie sur la compétence technique des magistrats. Par conséquent, le risque de l'instauration d'une justice au détriment des faibles semble plus manifeste. On pourrait donc comprendre l'origine du radicalisme américain qui est le fait de petits exploitants agricoles brutalisés et spoliés par des tribunaux asservis aux banques et d'un syndicalisme libertaire et violent. En somme, pour Hermet, cette vision comparative entre le droit continental et celui anglo-saxon permet d'expliquer l'émergence de mouvements sociaux de promotion de la citoyenneté égalitaire et démocratique en Europe.

En cherchant à expliquer les effets des dynamiques culturelles sur la construction démocratique, Hermet se focalise plus sur les « substrats culturels de l'autorité ». En partant de la nuance entre légitimité et autorité, il fait comprendre qu'il peut exister plusieurs types d'autorité du fait de la variété des facteurs qui la font émerger. Mais, il fait l'option de se focaliser sur l'autorité démocratique pour laquelle il analyse les fondements culturels. Cette autorité démocratique qu'il saisit comme ce droit, ce pouvoir de commander, de prendre des décisions, de se faire obéir conformément aux principes démocratiques paraît polymorphe du fait de la diversité de ses supports culturels en Occident. Comme substrats culturels de l'autorité démocratique, il évoque principalement les structures des familles nucléaires favorables à l'initiative individuelle de ses membres, donc à l'émergence de la démocratie libérale. Se fondant sur les sources antiques des idéologies politiques occidentales, il montre que les libertés populaires étaient moins valorisées dans l'Occident ancien. Il justifie ce fait en citant Platon pour qui l'autorité des sages l'emportait sur la liberté peuples. Ainsi, l'autorité devrait-elle émaner d'une minorité qui doit l'exercer sur la majorité populaire. Il y avait, en

Occident, une sorte de mépris de la liberté du peuple réel par les aristocrates. L'autorité démocratique ne devrait exister que dans les interactions entre les élites. S'appuyant donc sur les théories de Elias Norbert relatives aux modèles culturels en Occident, Hermet montre comment l'autorité démocratique s'est manifestée d'une culture à une autre. Dans le modèle culturel britannique, il n'a pas pu exister une norme centralisatrice d'une culture de cour de sorte que seule la liberté selon les aristocrates fut valable et acceptée. Une minorité d'aristocrates exerce l'autorité sur le peuple. La liberté n'était donc pas accessible à tous. Seuls les bourgeois y avaient accès. Ainsi, la liberté était perçue comme une capacité et non un droit. Dans le modèle culturel français, il est plutôt question de « curialisation » selon Hermet. La matrice culturelle française était imposée et diffusée à partir de la cour de Versailles. Cette cour transmet à l'aristocratie centrale française les normes de pensée et de comportement suggérées par le pouvoir central. Dans ces deux modèles, le pouvoir est aux mains de ceux qui parlent au nom du peuple. Dans le modèle culturel allemand, il y a la jonction de deux systèmes de valeurs longtemps rivaux. C'est un modèle influencé au XVIII<sup>e</sup> Siècle par la philosophie des lumières venu de la France et par l'esprit permissif importé de l'Angleterre. Il est marqué principalement par une absence de curialisation ou d'une centralisation. Il est aussi utile de mentionner le modèle espagnol où on voit le primat d'une conception personnaliste de la liberté et de l'égalité avec une méfiance vis-à-vis du pouvoir central souvent ignoré. Au fait, Hermet considère que cette différenciation dans les modèles explique la différenciation constatée dans les modes d'expression de la liberté et de la citoyenneté démocratique en Occident. Il s'observe que, dans la plupart de ces modèles, l'autorité était exercée par une minorité libre à laquelle était soumis le peuple en général. La liberté pratique n'était accessible qu'à une minorité (élite, aristocrate, féodaux...). Mais, selon Hermet, l'avènement de l'alphabétisation et de l'école a contribué à bouleverser cet ordre afin que s'installe un espace démocratique d'expression et de citoyenneté libre en Occident. L'école et l'alphabétisation ont donc été des facteurs de bouleversement des valeurs. Ce facteur bouleversant constitue un des fondements capitaux de l'état d'esprit révolutionnaire des années 1790 qui est, avant tout, le propre des provinces septentrionales les plus alphabétisées. Pour lui donc, l'école a eu un impact sur les variables culturelles de la dynamique politique. Ceux qui étaient familiarisés avec la lecture et l'écriture ne se

soumettaient plus de la même manière que ceux qui ignoraient cette forme de libération ; nourrissant ainsi le sentiment révolutionnaire et constituant l'ingrédient de l'auto discipline démocratique. « L'école populaire est l'instrument de la formation d'une véritable conscience nationale » (Rousseau) ; « Ouvrir l'école, c'est fermer une prison » (Hugo). Le système d'enseignement est donc un vecteur de valeurs nouvelles conformes aux nécessités de l'agencement d'un ordre culturel et politique. C'est ainsi que, pour Hermet, les facteurs socioculturels ont contribué l'émergence d'un espace politique et d'une citoyenneté démocratique en Occident. Que dire des déterminants socioéconomiques et politiques y relatifs ?

### ***1.2. Facteurs socioéconomiques et politiques de la construction démocratique***

Il s'agit, d'une part, de l'analyse des variables économiques affectant les dynamiques démocratiques et, d'autre part, du mode d'impact des variables politiques sur la construction démocratique selon Hermet Guy. Concernant les variables économiques, bien qu'elles aient été, pendant longtemps, plus favorables au renforcement de l'autoritarisme aussi bien en Occident que dans le monde, Hermet estime que leur contribution à l'expression d'une citoyenneté libre n'est pas négligeable. Pour s'expliquer, il s'appuie sur l'analyse des dynamiques agraires et des processus d'industrialisation. Parlant des substrats agraires de la construction démocratique, il commence par expliquer comment les stratégies mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la rareté des ressources ont déterminé la mutation des systèmes politiques. Pour lui, « la rareté des substances a conditionné partout l'existence des hommes et des sociétés ; (...) a dicté l'agencement inégalitaire des hiérarchies sociales et politiques, en même temps qu'elle a rythmé les protestations populaires contre les hiérarchies » (Hermet G. ; 1986 : 94). L'effectivité des transformations du politique sous l'effet des crises alimentaires (disette permanente des denrées alimentaires) dans le Mexique précoloniale, les modes de gestions des stocks alimentaires en Chine impériale et les mécanismes économiques de lutte contre la rareté en Grande Bretagne sont autant de facteurs pouvant affecter la construction démocratique. Ainsi, pense-t-il que la structuration politique a souvent été fonction des mouvements sociaux liés aux questions agraires occasionnant généralement des réformes. S'interrogeant sur l'effectivité

de lien entre réforme agraire et démocratisation, il fait savoir que cela n'est pas toujours évident d'autant plus que « le pseudo-préalable agraire de modernisation démocratique n'a été respecté qu'assez peu de fois dans l'histoire des sociétés occidentales » (Hermet G. ; 1986 : 100). A travers des illustrations en France, au Mexique, en Allemagne de l'est et en Europe du sud, il montre que les transmutations agraires n'ont pas toujours affecté le développement politique moderne. Autrement dit, pour la plupart des pays, la démocratie naît et se consolide souvent sans révolution paysanne. Certes, à partir de plusieurs cas dans les pays occidentaux, il aboutit à la conclusion que la démocratie n'a guère profité des réformes agraires. Les réformes ont généralement profité aux nantis et même souvent renforcé l'autoritarisme. Toutefois, les grandes propriétés agricoles ont, tout de même contribué au changement politique à travers de nouveaux faits sociaux qu'elles ont suscités. C'est alors qu'il révèle trois certitudes démocratiques issues, selon lui, des vellétés des réformes agraires. La première certitude est que les grands possédants de domaines fonciers se méfient généralement des nouveaux régimes démocratiques dotés de vellétés réformistes. La seconde certitude est que ces nouveaux régimes démocratiques font beaucoup usage du thème agraire dans leur logique de communication politique. Dans la majorité des cas, ils parlent plus qu'ils n'agissent dans le déroulement de leur politique sur le foncier. Quant à la troisième, elle est relative à l'existence d'un rapport de clientélisme entre les acteurs politiques et les grands propriétaires terriens. Loin donc de démocratiser l'espace politique, la variable agraire occupe plutôt une grande centralité le jeu politique, selon Hermet.

Concernant les corrélations entre la construction démocratique et les processus d'industrialisation, Hermet G. considère, au préalable, que les modifications des systèmes de gouvernement moderne sont aussi déterminées par les perpétuelles transformations de l'économie agricole traditionnelle en une économie agro commerciale nouvelle vue comme la matrice de naissance du capitalisme industriel. Il estime que les industrialisations ont généralement des dimensions politiques et que leur potentiel de consolidation des assises de la démocratie est avéré. Du côté de ses effets pervers et « négatifs », l'industrialisation a engendré une concentration d'ouvriers devenus des « bras armés » des révolutions prolétariennes et l'émergence d'idéologie libertaire ou socialistes souvent

aux antipodes du libéralisme. Dans certains pays comme la Hollande, l'activisme des ouvriers a contribué à l'adoption du suffrage universel.

Au sujet des facteurs politiques de la construction démocratique, Hermet G part de la pensée selon laquelle « le politique peut agir lui-même comme variable de l'organisation du pouvoir et de la relation avec les gouvernés » (Hermet G. ; 1986 : 139). Et comme variables politiques pouvant affecter les dynamiques politiques et démocratiques, il identifie la tradition étatique propre à chaque pays et les interventions extérieures aux ensembles politiques nationaux et leurs contraintes. L'Etat qu'il voit comme un appareil du pouvoir exerçant un mode de gouvernance sur un espace national configuré par une pluralité de forces politiques constitue un déterminant substantiel de l'agencement politique. Il insiste même sur le fait que la vie des peuples européens est indissociable de l'existence de l'Etat et des formes que celui-ci prend. Selon lui, la tradition étatique contribue fortement à l'émancipation des citoyens occidentaux. Ce d'autant plus que non seulement, les pratiques étatiques en Occident ont favorisé la libération de l'individu de l'emprise de la communauté ; mais aussi elles ont été à la base de la création d'une nouvelle citoyenneté plus émancipatrice pour l'individu.

Telle est la teneur de la pensée de Hermet à propos des facteurs impliqués dans le processus de construction de la démocratie en Occident. Pour lui, le cheminement vers la modernité démocratique s'est opéré sous l'effet de facteurs d'ordre culturel, religieux, juridique, économique et politique. La diversité des cheminements démocratiques en Occident est déterminée par la variété des processus historiques et sociaux des différents pays européens. Toutefois, l'auteur fait comprendre qu'en plus de ces facteurs sociaux, il est utile de prendre aussi en compte les effets du volontarisme et des stratégies des acteurs (dirigeants) sur les dynamiques politique conduisant à la démocratisation de l'ordre sociopolitique. Parvenir à l'effectivité d'un ordre démocratique dans les systèmes politiques est aussi fonction de la nature des imaginaires politiques des acteurs qui gouvernent. Ainsi, doivent-ils être convaincus de la valeur de la démocratie et accepter d'œuvrer pour l'instauration de rapports sociaux démocratiques. En d'autres termes, les cognitions, les perceptions et les imaginaires des acteurs politiques sont aussi des facteurs à considérer. Quelles peuvent être les implications et les enjeux des réflexions de Hermet G. sur les dynamiques et facteurs de la construction démocratique ?

## II. Les implications et enjeux sociopolitiques de la réflexion de Guy Hermet

Il s'agit, ici, de réfléchir sur les idées défendues par Guy Hermet. Deux messages essentiels retiennent l'attention. Il invite à s'interroger sur la thèse du caractère dit « indépassable » de la démocratie (2.1) dont l'une des conséquences est la mise exergue d'une pensée en crise car difficilement capable de franchir le mur de la démocratie (2.2).

### *2.1. La démocratie, un horizon indépassable ?*

L'une des particularités d'un phénomène social est son historicité. Une manière de considérer que le réel social, produit de l'action humaine, n'a pas toujours existé. Il est donc historiquement situé et engendrant ainsi sa périodicité caractérisée par une genèse ou un début, un temps de manifestation et un déclin (disparition ou mutation). Pour la majorité des faits sociaux, il y a donc une antériorité, une contemporanéité et une postérité ; leur temporalité est généralement « finie ». A la question sur le caractère indépassable de la démocratie, la tentation de répondre par la négative est forte. Etant aussi historiquement située, on est donc à mesure de s'interroger sur la possibilité d'un « après-démocratie ». « Je suis toujours convaincu que la démocratie représentative telle que nous l'avons connue touche à sa fin, (...) Comme tous les types de gouvernements, rien n'est éternel » (Marjany M. et Elouarghi S., 2019). La conviction d'une « disparition » de la démocratie semble occuper une centralité dans les réflexions de Hermet G. Quoi qu'il en soit, les réflexions déjà en cours sur les limites ou faiblesses de l'ordre démocratique (Gueye B. : 2009) peuvent laisser penser que cet ordre ne saurait être indépassable au risque de « déifier » ou d'idéaliser ou encore « sur humaniser » une création humaine. Quand Hermet G. considère que les Nations sont rentrées dans ce qu'il appelle « l'hiver de la démocratie » (Hermet G. : 2007), c'est, pour lui, une manière de prédire l'épuisement de l'État providence et l'avènement d'un nouvel ordre politique au-delà de la démocratie (Gounin Y. : 2008). Présenté comme « le seul mode souhaitable de gouvernement », l'épuisement de la démocratie se caractérise par les permanentes remises en cause de la souveraineté populaire et son incapacité à tenir ses promesses de vie « heureuse » pour les citoyens (Gounin Y. : 2008). Cette post-démocratie consistera-t-elle en une transformation-réorientation de la démocratie ou

en sa substitution-disparition par un type nouveau de régime qualitativement adapté aux nouveaux imaginaires sociopolitiques (Hermet G. : 2005) ? Autrement dit, si la démocratie touche à sa fin, quel nouveau régime va la remplacer ? Dans le sens de proposer une alternative à la démocratie, Hermet G. (2005) se demandait si la gouvernance ne serait pas le nom de l'après-démocratie. Bien qu'étant, selon lui, « l'unique régime politique concevable », la soumission de la démocratie aux « humeurs électorales versatiles » amène à se demander s'il ne faut pas commencer à accepter l'idée d'un « gouvernement composé exclusivement de compétents professionnels ». Pour être plus précis, il envisage la combinaison de deux éléments que sont le « populisme assagi » qui est un usage rationnel et bénéfique du populisme et la « gouvernance » qu'il saisit comme une gestion des affaires publiques par des experts publics et privés cooptés sans légitimité démocratique (Gounin Y. : 2008). Régime nouveau qui doit s'installer sans convulsion ni révolution. Se prononçant lors d'un entretien en 2019 sur la pertinence de ses idées à propos de la disparition de la démocratie, Hermet G. disait : « j'ai peut-être exagéré l'importance donnée à la fin du livre à la « gouvernance » comme nouveau mode d'exercice du pouvoir politique. La gouvernance s'est voulue une façon de conduire les sociétés comme on conduit une entreprise, en évitant le plus possible les jeux politiques traditionnels. Le gouvernement est politique tandis que la gouvernance vise à ne plus l'être » (Marjany M. et Elouarghi S. : 2019). Comme si douze ans après la parution de « *L'hiver de la démocratie : Ou le nouveau régime* », une tentative de remise en cause de ses idées par lui-même profilait à l'horizon. L'après-démocratie ne serait qu'une réorientation de l'idéal démocratique et non sa disparition telle que l'exprimaient les critiques. Bien que trouvant pertinentes les idées qu'il développe, Perrineau P. préférerait plus parler « d'automne de la démocratie » qu'il estimait moins brutal que l'hiver. Pour certains, il était plus judicieux d'évoquer « l'idée d'une crise de la démocratie » tout en refusant l'idée d'une fin de la démocratie. Ces réactions conduisent Hermet G. à dire que le nouveau régime dont il est question pouvait conserver la dénomination « démocratie » mais comporterait une substance nouvelle. L'après-démocratie serait, ainsi, une modification substantielle mais une conservation de la dénomination « démocratie ». Donc une démocratie complètement différente de ce qu'elle est actuellement (Marjany M. et Elouarghi S., 2019). De fait, identifier une sérieuse alternative face à la

démocratie continue d'être un projet sans une fin effectivement perceptible. C'est dans la confirmation de cette absence d'alternative sérieuse que Jean Luc Mélenchon considérait que la démocratie reste un « choix d'optimisme politique ». Loin donc de la dépasser, les réflexions font principalement l'option de la modifier ou la réorienter en fonction des dynamiques et des transformations des environnements socioéconomiques, culturels, politiques et cognitifs. Les difficultés de dépasser l'option de la démocratisation des ordres sociopolitiques semblent engendrer un fait apparemment anodin mais symptomatique d'une certaine crise de la pensée.

## ***2.2. La crise de la pensée sur le fait démocratique***

C'est tout de même paradoxale ou embarrassant de constater que, depuis un millénaire, la pensée humaine ne parvient toujours pas à identifier et matérialiser un régime au-delà de la démocratie. Tel est ce qu'il est convenu d'appeler la crise de pensée sur le fait démocratique. « La démocratie est le pire des systèmes, à l'exclusion de tous les autres qui ont pu être expérimenté dans l'histoire ». Ces propos attribués à Winston Churchill traduisent l'effectivité des « imperfections démocratiques » bien qu'elle demeure toujours la plus revendiquée ou la plus émancipatrice parmi toutes les formes de gouvernance observées jusqu'à ce jour. Ces imperfections engendrent des crises d'ordre technico-politique et économique d'une part et d'ordre théorique ou épistémologique. Concernant les crises d'ordre technico-politique et économique, elles renvoient aux éléments de plus en plus nombreux qui traduisent les difficultés de satisfactions des besoins socioéconomiques des citoyens dans les régimes démocratiques. Les gouvernants démocratiques inventent difficilement des ingénieries institutionnelles adaptées capables de matérialiser les aspirations populaires. La démocratie, même réinventée ou réorientée, fait de moins en moins rêver et les sociétés (occidentales ou non) qu'elle régit croulent sous le poids des permanentes contestations populaires. Les incapacités des espérances auxquelles adhèrent les gouvernés dans les régimes démocratiques conduisent les candidats à l'adoption de stratégies populistes et démagogiques caractérisées par l'offre de promesses qui ne seront pas tenues après avoir été élues. L'élite politique dans les « Démocraties » ne parvient plus à inventer des théories normatives et pratiques à même de déterminer ou de régir des actions de matérialisation

des progrès socioéconomiques, culturels et politiques de la « cité démocratique ». Quand, aujourd'hui, la Chine, la Russie, l'Inde, l'Iran, la Turquie, ... deviennent de plus en plus économiquement, matériellement, politiquement et culturellement plus « dominants » que les pays appelés « Grandes Démocraties », il est tout de même judicieux de s'interroger sur le potentiel transformateur de l'ordre démocratique.

Concernant les crises d'ordre théorique ou épistémologique de la pensée sur la démocratie, il ressort que la pensée scientifique et intellectuelle ne parvient toujours pas à inventer « un politiquement correct non démocratique ». Hermet G. constitue l'un des rares penseurs, voire le seul actuellement, ayant amorcé l'une des plus profondes réflexions sur l'après démocratie. Toutefois, bien que tentant de proposer les éléments constitutifs de ce régime post-démocratique, il éprouve des difficultés pour identifier son « nom de baptême ». Ainsi, la pensée scientifique et intellectuelle se stagne-t-elle sur la démocratie comme la seule alternative viable et crédible pour la gestion de la cité. Jusqu'à présent, l'esprit humain n'as pas encore identifié une autre forme de gouvernance qualitativement plus pertinente que la démocratie. Il est même, souvent, très scandaleux pour l'esprit humain d'oser une réflexion relative à une volonté de dépasser la démocratie et de lui proposer une alternative de gestion de la cité. Le refus d'une alternative à la démocratie est accepté par la pensée humaine refusant ainsi une substitution dans la gouvernance des rapports entre gouvernés et gouvernants. A la limite, veut-on la réformer, la transformer, la réinventer ; jamais on ne voudra la changer. Pourtant, autres temps autres mœurs dit-on. Si la démocratie constitue un fait social voire un produit social qui émane de la dynamique des interactions sociales, si la démocratie est un idéal de gouvernance devant remplacer les modes non désirés de la gouvernance par ce qui est voulu ou désiré, il est évident qu'elle soit fille des imaginaires sociaux et des finalités poursuivies par un groupe social, une société ou une Nation. Alors d'où vient le fait qu'elle devra donc traverser tous les temps quelques soient les niveaux de changement des altérités et des rapports sociaux ? Et pourquoi pouvons-nous penser que la démocratie peut s'affranchir de la loi de la finitude alors que l'homme qui la crée est un être fini ? Malgré ses heures de gloire, est-ce encore ridicule de penser que la gouvernance démocratique est vouée à s'effacer pour favoriser l'émergence d'un mode de gouverner adapté et harmonieux ou d'un nouveau régime (Hermet G. ; 2007) ? Ne faut-il pas s'éloigner des thèses

faisant de la démocratie l'ultime étape du progrès de l'esprit humain (Hecquard M. : 2010) ? La démocratie constitue-t-elle une étape d'un quelconque processus ou l'aboutissement de la seule manière acceptable de gérer la cité ? Il est judicieux d'explorer ces questionnements afin de lever les frontières que le réel démocratique voudrait imposer à la pensée humaine qui ne veut pas se laisser emprisonner par un quelconque réel. C'est donc un devoir pour la pensée humaine que de franchir le « mur de la démocratie » afin de proposer à l'espèce humaine un autre type de gouvernement qui crée en l'humain une volonté de continuer de croire en des lendemains heureux. Toute chose lui permettant d'avoir des raisons d'agir à la poursuite d'un idéal qu'il ne saurait voir ou réaliser.

## **Conclusion**

L'ouvrage de Guy Hermet peut être vu comme une réflexion sociologique sur les dynamiques politiques, en l'occurrence démocratiques. Même s'il ne peut rendre compte de l'exhaustivité de ce qui fait émerger la démocratie, il montre tout de même comment, à partir des interactions entre acteurs d'une part et entre les acteurs et leurs environnements socioéconomiques, culturels et symbolique d'autre part, peuvent émerger de nouveaux faits sociaux ou en transformer certains comme la démocratie. C'est pour lui, une manière d'insister sur la nécessaire reconnaissance de l'historicité et la spécificité contextuelle des réalités sociales. En d'autres termes, les humains à travers leurs imaginaires sociaux, leurs actions et leurs interactions sont les principaux créateurs des institutions de régulation sociale et politique bien que celles-ci, une fois incarnées, tendent à s'imposer et à contraindre leurs créateurs.

Alors, Guy Hermet ou la volonté de mobiliser la sensibilité historique du lecteur, est-on tenté de penser. Il semble s'inscrire parmi les penseurs ayant considéré la démocratie comme un objet pertinent de l'analyse sociologique. En faisant de la démocratie un phénomène social, son intention s'apparenterait à une volonté de consécration du « réalisme démocratique » et d'une atténuation de « l'idéalisme démocratique ». De la sorte, il a l'air de vouloir s'éloigner des adeptes de l'existence d'un modèle universel de démocratisation et d'exposer des approches méthodologiques valorisant l'importance des spécificités sociales dans

lesquelles se manifestent les dynamiques démocratiques (Hermet G. ; 1996). Bien que n'éludant pas les effets du système international, il s'enracine plus dans les conclusions selon lesquelles la démocratie est le produit des évolutions sociales et historiques propres aux sociétés qu'elle régit. En d'autres termes, la démocratie n'a pas toujours existé. Elle émerge à un moment de l'histoire des peuples sous l'effets de certaines dynamiques sociales, culturelles, économiques et cognitives. Il y a donc des facteurs qui l'instaurent, la consolident et/ou la détruisent. Tel est le paradigme scientifique que voudra promouvoir Hermet Guy.

En termes d'enjeux, ses réflexions laissent comprendre qu'il n'y a pas une manière standard de faire ou produire la démocratie. La démocratie comme tout fait social n'émerge aucunement d'un certain néant social. Quand elle ne naît pas des dynamiques et interactions sociales, elle se fait imposer par un groupe d'acteurs intéressés qui y trouvent une opportunité de maximisation des gains sociopolitiques et économiques motivés par des intérêts généralement aux antipodes des aspirations populaires. Ainsi naissent les « démocraties voulues et exigées » soit par les types de discours comme ceux de la Baule (Gueye B. ; 2009) soit par des acteurs locaux instrumentalisant un « vrai idéal de société » dans le but de contrôler, manipuler les citoyens ou de consolider une certaine gestion dictatoriale de la cité. L'hybridisme démocratique ou les semi-dictature s'inscrivent dans cette inférieure volonté pour les gouvernants de parer leur dictature d'apories démocratiques (Hilgers M. et Mazzocchetti J. : 2010). Il est donc possible de penser qu'il s'agit de faire usage des institutions démocratiques dans le but de consolider une certaine dictature.

## Bibliographie

**Berns Dominique** (2008), « Guy Hermet : « La démocratie telle que nous la concevons va disparaître » in <https://www.letemps.ch/opinions/guy-hermet-democratie-telle-concevons-va-disparaitre>, consulté le 05/08/2022 à 17h15

**Cabanis André** (1987), « Hermet (Guy) - Sociologie de la construction démocratique, Compte rendu » in *Revue française de science politique*, 37<sup>e</sup> année, n°5, pp. 726-728

**Gounin Yves** (2008), « Commentaire de l'ouvrage « L'hiver de la démocratie ou le nouveau régime » de Guy Hermet » in <https://www.iris->

*france.org/note-de-lecture/lhiver-de-la-democratie-ou-le-nouveau-regime et consulté le 05 aout 2022 à 16h58.*

**Gueye Babacar** (2009), « La démocratie en Afrique : succès et résistances », in « *Pouvoirs* » 2009/2 n° 129, Paris, Le Seuil, pp.5-26

**Hecquard Maxence** (2010-2e éd.), *Les fondements philosophiques de la démocratie moderne*, Paris, F.-X. de Guibert.

**Hermet Guy** (1986), *Sociologie de la construction démocratique*, Paris, Economica

**Hermet Guy** (1996), *Le passage à la démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po

**Hermet Guy.** (2005), « La gouvernance serait-elle le nom de l'après-démocratie ? L'inlassable quête du pluralisme limité », in *La gouvernance*, Paris, Karthala, pp.17-47

**Hermet Guy** (2007), *L'hiver de la démocratie : Ou le nouveau régime*, Paris, Armand Colin

**Marjany Maïna. et Elouarghi Sandra** (2019), « Entretien avec Guy Hermet sur son ouvrage « L'hiver de la démocratie » », in <https://www.emilemagazine.fr/article/2019/6/17/guy-hermet-lhiver-de-la-democratie> et consulté le 05/08/2022 à 17h02

**Hilgers Mathieu et Mazzocchetti Jacinthe** (2010), *Révoltes et oppositions dans un régime semi-autoritaire. Le cas du Burkina Faso*, Paris, Karthala